

# Comment l'intelligence artificielle (IA) générative est-elle réglementée en Chine ?



## **I. CONTEXTE**

Il est indéniable que l'IA générative (typiquement des produits tels que ChatGPT) a été la vedette de la scène technologique cette année.

En 2022 et 2023, le développement de contenus générés par l'intelligence artificielle (AIGC) a considérablement progressé, à la fois mondialement et en Chine. D'une façon générale, les efforts de recherche et de développement concentrés sur l'amélioration des capacités des modèles d'IA générative et de leurs applications n'ont cessé de s'intensifier. Les chercheurs ont réalisé des progrès notables dans des domaines tels que le traitement du langage naturel et la création de contenus créatifs. Les modèles linguistiques, en particulier, ont connu des avancées significatives aboutissant à la création de textes plus sophistiqués et capables de tenir compte du contexte.

La Chine a également vu croître rapidement sur son territoire le nombre des instituts de recherche et entreprises technologiques consacrés à des technologies d'avant-garde en matière d'IA. L'accent mis par la Chine sur le développement de l'IA, épaulé par des investissements massifs et le soutien du gouvernement, a propulsé le pays à l'avant-garde de la recherche dédiée à l'IA générative. Les chercheurs et entreprises y ont contribué à des avancées significatives dans plusieurs domaines, dont la traduction automatique, la synthèse vocale et la création d'images. En outre, la Chine a mis l'accent sur l'intégration de technologies d'IA générative dans diverses industries, telles que les services de santé, la finance et le commerce électronique, en promouvant l'innovation et les applications pratiques.

## **II. L'AIGC COMPORTE DES RISQUES JURIDIQUES**

Alors que la technologie elle-même n'est pas intrinsèquement coupable, ses applications peuvent être utilisées pour commettre des délits et pour se livrer à des activités malveillantes. Des technologies de pointe telles que la substitution de visages, la simulations de voix et la création de vidéos par l'IA peuvent potentiellement créer et diffuser de fausses informations au contenu malveillant. Il peut être fait mauvais usage de ces outils pour tromper, manipuler ou escroquer des individus ou des organisations.

Le fait qu'il soit facile de créer des médias synthétiques convaincants soulève des inquiétudes quant au potentiel associé de vols d'identité, de fausses informations et d'hypertrucages. Les délinquants peuvent utiliser ces technologies pour se faire passer pour d'autres personnes, fabriquer des preuves ou répandre de fausses informations malveillantes. Ceci présente des risques en matière de vie privée, de réputation et d'intégrité des contenus numériques.

Au fur et à mesure que la technologie évolue, de nombreux pays ont déjà pris conscience de l'importance de faire face aux implications éthiques et juridiques de sa mauvaise utilisation. Les organisations, les gouvernements et les développeurs de technologies doivent coopérer pour mettre au point de solides garde-fous, réglementations et méthodes de détection pour atténuer les risques liés à des applications malveillantes. Certains experts en appellent même à une pause de la recherche consacrée à des technologies d'IA plus avancées encore. Entre-temps, le fait de sensibiliser le public à l'existence de médias truqués et à leurs dangers potentiels peut aussi aider les individus à user de prudence et d'esprit critique dans leur consommation de contenus numériques. En fin de compte, une utilisation responsable et des considérations éthiques sont essentielles pour minimiser l'impact négatif de ces technologies d'IA.

### III. RÉGLEMENTATION CHINOISE RELATIVE À L'IA GÉNÉRATIVE

Bien que la Chine ne dispose pas encore d'une loi spécifique régissant l'IA, il existe dans différentes réglementations des dispositions éparses restreignant l'application de l'IA. Ces dispositions imposent que les technologies de l'IA respectent des normes éthiques, des exigences de protection des données personnelles et de sécurité nationale, tout en garantissant des pratiques transparentes et responsables. Il existe aussi des restrictions s'appliquant à l'exportation de certains types de technologies d'IA en dehors de Chine.

À l'instar de nombreux autres pays conscients des risques de l'IA, la Chine a également édicté récemment une réglementation relative à l'IA générative, laquelle entrera en vigueur le 15 août 2023.

Elle a pour nom « Mesures transitoires pour la gestion des services d'intelligence artificielle générative ». Elle comprend des dispositions en matière de technologie de l'IA, de contenus générés, de responsabilité légale, de sources de données et de traitement des données. Cette réglementation traite l'IA générative comme un produit et applique la responsabilité du fait du produit régie par le droit civil pour réparer les dommages qui peuvent être causés par l'AIGC. Voici quelques uns des points significatifs de cette réglementation.

- *Qu'est-ce qui est légalement considéré comme de la technologie d'IA générative ?*

La « Technologie d'IA générative » se rapporte à des modèles et à des technologies associées ayant la capacité de générer des textes, des images ainsi que des contenus audio, vidéo et d'autre nature.

- *À qui s'applique cette réglementation ?*

Elle s'applique à tous les fournisseurs et utilisateurs de services d'IA générative.

Les prestataires de services (y compris les organisations et individus) développant et utilisant des produits d'IA générative pour offrir des services au public en Chine devront se conformer à cette réglementation. On entend par « Prestataire de services d'IA générative » toute organisation ou individu utilisant des technologies d'IA générative pour offrir des services d'IA générative (y compris la fourniture de tels services via la fourniture d'une interface programmable ou d'autres moyens). Ceci inclut les prestataires de services situés hors de Chine. Dans les cas où les services d'IA générative fournis depuis l'extérieur de la Chine ne respecteraient pas les lois et réglementations chinoises applicables, l'Administration chinoise du cyber-espace (CAC) signifiera aux autorités concernées qu'elles doivent prendre des mesures techniques pour assurer une mise en conformité.

La réglementation ne s'applique pas aux organisations industrielles, aux entreprises, aux établissements d'enseignement et instituts de recherche scientifiques, ni aux institutions culturelles publiques et organismes professionnels, etc. qui effectuent des recherches, mettent au point ou appliquent des technologies d'IA générative mais qui ne fournissent pas de services d'IA générative au public chinois.

- *Comment cette réglementation protège-t-elle les données personnelles et la vie privée ?*

Tous les prestataires de service doivent aussi respecter les lois et réglementations relatives aux données personnelles en Chine, en particulier les dispositions contraignantes applicables aux responsables du traitement de données si les services qu'ils fournissent incluent le traitement de données personnelles. De surcroît, il est exigé des prestataires de service qu'ils protègent les données d'entrées fournies par les utilisateurs ainsi que les enregistrements des données émanant d'eux. Il n'est pas autorisé de stocker

illégalement des données d'entrée permettant de déduire l'identité de l'utilisateur, de dresser un portrait basé sur les données d'entrée de l'utilisateur et sur son comportement, ou de divulguer les données d'entrée de l'utilisateur à des tiers. Il est aussi interdit de créer des contenus discriminatoires fondés sur la race, la nationalité, le sexe, etc. de l'utilisateur.

- *Faut-il s'acquitter d'une quelconque formalité de conformité à titre de condition suspensive avant de fournir un service AIGC au public ?*

Oui, les prestataires de service doivent adresser à l'Administration chinoise du cyber-espace une demande d'évaluation de sécurité et soumettre l'algorithme qu'ils utilisent à cette autorité (conformément aux Dispositions relatives à l'évaluation de sécurité des services internet d'information susceptibles de créer une opinion publique ou une mobilisation sociale et aux Dispositions administratives relatives aux algorithmes recommandés dans les services internet d'information).

- *Ya-t-il une quelconque exigence concernant les données utilisées qui alimentent l'IA ?*

Absolument. Les prestataires de service s'engageront à traiter légalement les données conformément à la Loi sur la cybersécurité et à d'autres lois et réglementations applicables. En particulier, les données n'enfreindront pas les droits ou les intérêts de tierces parties, ne transgresseront pas les règles relatives à la protection des données personnelles et devront être authentiques, exactes, objectives et diversifiées.

#### **IV. QUELS POURRAIENT ÊTRE LES IMPACTS POUR L'UTILISATION D'OUTILS D'IA TELS QUE CHATGPT PAR LES INDIVIDUS, LES ORGANISATIONS ET LA SOCIÉTÉ ?**

Le développement de l'IA et son application, telle que ChatGPT, pourraient s'avérer révolutionnaires dans les années à venir, mais ils soulèvent plusieurs inquiétudes et risques pour les entreprises, pour la société et même pour l'humanité. L'une des principales inquiétudes réside dans le potentiel qu'a l'IA de perpétuer et d'amplifier des préjugés et discriminations existants. Les systèmes d'IA sont entraînés sur de larges volumes de données qui peuvent contenir des informations orientées ou discriminatoires, ce qui peut aboutir à des résultats discriminatoires. Le potentiel inhérent à l'IA d'automatiser des emplois et de supplanter des travailleurs, en particulier dans les industries à main d'œuvre peu qualifiée, est une autre préoccupation. En outre, l'utilisation de l'IA dans des domaines comme la justice pénale et les services de santé soulève des inquiétudes quant au potentiel d'erreurs et d'a priori dans les prises de décision. Certaines inquiétudes portent aussi sur l'utilisation de l'IA pour créer des hypertrucages et répandre de fausses informations et nouvelles.

Sans oublier les risques liés aux secrets commerciaux, à la protection des données, à la vie privée et à la propriété intellectuelle. D'un point de vue juridique, il est presque impossible de dresser la liste de tous les risques et préoccupations dont des outils tels que ChatGPT peuvent s'accompagner, car ce que nous avons vu ces derniers mois pourrait bien n'être que la partie visible de l'iceberg. Les utilisateurs d'outils d'IA devraient en anticiper l'impact potentiel plutôt que d'en analyser les risques une fois des données déjà injectées dans les outils. Pour les entreprises et les individus déjà trop dépendants des technologies de l'IA, ceci pourrait conduire à une perte de compétences et de connaissances critiques parmi les travailleurs humains, rendant les sociétés plus vulnérables face aux perturbations ou aux défaillances des systèmes d'IA.

#### **V. RECOMMANDATIONS :**

Plusieurs recommandations clés permettant de faire face aux préoccupations et risques liés au développement et au déploiement de l'IA peuvent être émises. Celles-ci comprennent :

1. Le fait d'encourager la transparence dans le développement et l'exploitation des systèmes d'IA, ceci incluant des explications claires sur la façon dont ils fonctionnent et prennent des décisions.
2. Le fait de veiller à l'impartialité et à l'équité des décisions prises par l'IA, en évitant notamment les préjugés et discriminations, et de promouvoir la diversité et l'inclusion.
3. Le fait de protéger la vie privée et la sécurité lors de l'utilisation de l'IA, ceci devant inclure de solides garde-fous pour garantir la confidentialité et la sécurité des données.
4. Le fait de permettre une surveillance et un contrôle par l'homme des décisions critiques, et de continuer notamment à assurer une surveillance par l'homme des décisions prises par l'IA.
5. Le fait de promouvoir la collaboration et la diversité dans le développement et l'utilisation de l'IA, y compris en impliquant un large éventail d'acteurs dans le développement et l'application des technologies d'IA.

En somme, le développement et le déploiement responsable des technologies de l'IA nécessite une approche collaborative et interdisciplinaire prenant en compte les implications éthiques, sociales et économiques de l'IA pour l'ensemble des acteurs. En suivant ces recommandations, les entreprises comme la société peuvent tirer tous les bénéfices de l'IA tout en minimisant les risques et les défis dont elle s'accompagne.



Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

**ZHANG Beibei**  
Associate - Shanghai Office  
[beibeiZHANG@dsavocats.com](mailto:beibeiZHANG@dsavocats.com)

24 July, 2023